

## Au Conseil communal de Prangins

### Rapport de la Commission chargée de l'étude du préavis No 6/90

Concerne : Demande de crédit de Fr.410'000.- pour l'élargissement de la route de Bénex-Dessus, la création d'un trottoir du côté sud-ouest de la route et la création d'un arrêt pour bus, bordé d'un trottoir au nord-ouest de la jonction de la route de Bénex-Dessus sur la route de l'Etraz, RC 30.

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de MM. M. Nickl, J.-P. Bussard, E. Gétaz, M. Hofer et J.-M. Bettens s'est réunie le 31 mai, 7 juin, 14 juin. M. Nickl a participé à la première séance, M. Hofer aux deux dernières.

La Commission a invité M. J. Kappeler, Municipal responsable, à participer aux 3 séances. Il a ainsi pu nous renseigner et répondre à toutes nos questions. Il s'agit d'un projet qu'il a hérité avec sa nouvelle charge de Municipal et nous le remercions pour ses recherches et sa collaboration précieuse.

M. D. Belotti, Ingénieur mandaté par ce projet a participé à notre dernière séance

Lors de l'adoption du plan de quartier Bénex-Dessus Nord en 1984, les Conseillers s'étaient inquiétés de la recrudescence du trafic à Bénex; environ 200 habitants en plus; soit une centaine de voitures empruntant une sortie unique admise sur cet axe.

Une convention adoptée par le Conseil stipulait qu'aucun permis de construire ne serait délivré avant l'élargissement et la correction de la route cantonale au carrefour de Bénex. En particulier l'aménagement de préselections, de passages pour piétons et de trottoirs.

Les mêmes points relatifs à la circulation et la sécurité figuraient en bonne place dans les préoccupations des Conseillers lors des discussions sur le plan de quartier Bénex-Dessus Sud en 1989. Le problème était toutefois dans ce cas moins aigu car l'étude proposait des sorties essentiellement sur le chemin des Jaquines.

Aujourd'hui le carrefour de Bénex est élargi et plusieurs conventions acquises.

Il faut maintenant passer à la suite logique et indispensable:

**L'élargissement de la route de Bénex-Dessus et la création de trottoirs afin d'améliorer la sécurité des piétons et la fluidité du trafic.**

La création en plus d'un arrêt de bus pour la ligne PTT, accessoirement pour la ligne communale est réalisable sur des terrains cédés.

La Commission vous soumet ses remarques sur les trois parties distinctes suivantes:

#### ELARGISSEMENT ROUTE DE BENEX, tronçon 1      Etraz - Bénex centre

Le déplacement d'une partie du mur (M. Bader), la suppression de l'autre partie (M. Trottet) sont des opérations impératives pour un élargissement satisfaisant de la route de Bénex. La création d'un trottoir ouest devient par la même occasion possible.

Ce trottoir recevra dans ses bases une nouvelle canalisation d'eau sous pression et les divers tubes SEIC.

Il serait judicieux d'y ajouter des attentes nécessaires qui faciliteront une probable implantation future de feux de signalisation. Les Services Industriels n'ont pas jugé justifié de prolonger la conduite de gaz.

Une largeur de 1,5 mètres du trottoir sur ce premier tronçon n'apparaît pas indispensable; elle est du reste réduite à 0,9 mètres sur le second tronçon.

La Commission vous propose l'uniformisation de ce trottoir à 0,9 mètres depuis l'entrée de l'axe Etraz; ceci sur toute la longueur. Cette modification profitera à l'élargissement de la chaussée et ceci principalement dans la courbe ouest Etraz-Bénex. La visibilité réduite et la mauvaise fluidité à ce niveau justifient pleinement cet amendement au préavis de la Municipalité.

Un spacieux trottoir de 2 mètres, acquis par convention, du côté ouest de la route assure la compensation pour les piétons.

#### TROTTOIRS ROUTE DE BENEX, tronçon 2      Bénex centre - Pont Bénex

Une des préoccupations de la Commission a été de connaître les raisons justifiant l'interruption de la réfection avant même la sortie du hameau. Le tronçon restant jusqu'au pont de Bénex ne dispose pas de trottoir et la chaussée est en mauvais état.

Dans leur projet de Rail 2000 les CFF prévoient la création d'une troisième ligne. A cet effet le pont de Bénex sera transformé. Les routes accédant au pont seront remodelées dans une mesure que nous ne connaissons pas encore. Il est par conséquent prudent de laisser en attente le tronçon d'accès au pont.

Les surfaces dévolues à la chaussée et au trottoir représentent le compromis adéquat pour cette zone resserrée entre les constructions du hameau.

**ARRET DE BUS, TROTTOIR, ROUTE DE L'ETRAZ, tronçon 3**

Le terrain nécessaire au réaménagement global du carrefour de Bénex a été acquis gratuitement par convention par la Commune. La dernière phase comprend la création d'un trottoir et d'une halte de bus.

Dans un premier temps cette nouvelle halte sera peu desservie. Il apparaît toutefois à la Commission que la réalisation est justifiée pour les raisons suivantes:

Cette zone névralgique à l'entrée de Prangins comporte deux préselec-tions assez courtes. L'adjonction d'une aire réservée au bus donne de l'ouverture et consolide le statut entrée de localité.

Notre Commune se doit de promouvoir l'organisation et l'utilisation de services de transports publics.

**REMARQUES GENERALES**

La rubrique "Concerne" du préavis municipal stipule qu'il s'agit d'un arrêt pour le bus Nyon-Prangins. En réalité ce sont principalement les bus PTT qui sont concernés. Cette ligne: usagers pour Cessouest disposerait ainsi d'un arrêt "Prangins" pour le retour. Les PTT sont opposés à la création d'une ligne en direction Gland qui concurrencerait par trop le train.

Il faut s'attendre à un subside ECA réduit. Une réfection de conduite est moins subventionnée qu'une création.

Une erreur s'est glissée dans le préavis municipal à la page 4 sous la rubrique "honoraires ingénieurs". Le détail des sommes n'est pas correct. Il s'agit en réalité de 50'000 + 15'000

**CONCLUSION**

La Commission unanime vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir approuver le préavis 6/90 présenté par la Municipalité ainsi que les modifications proposées par la Commission sous forme d'amendement à la fin de ce rapport en prenant les décisions suivantes.

**LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS**

- vu le préavis No 6/90 concernant l'élargissement de la route de Bénex-Dessus, la création d'un trottoir du côté sud-ouest de la route et la création d'un arrêt de bus bordé d'un trottoir au nord-ouest de la jonction de la route de Bénex-Dessus sur la route de l'Etraz,
- lu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**DECIDE**

- 1/ d'adopter l'amendement suivant:

**AMENDEMENT**

Le Conseil communal demande à la Municipalité d'uniformiser la largeur du trottoir ouest de la route de Bénex à 0,9 mètres et de prévoir les attentes nécessaires à l'installation future de feux de signalisation lors des travaux d'élargissement de la route de Bénex

- 2/ d'adopter le préavis no 6/90 concernant une demande de crédit de fr. 410'000.--,
- 3/ d'accorder un crédit de fr.410'000.- pour la réalisation de ces travaux,
- 4/ de financer cette opération, selon l'autorisation générale d'emprunter accordée par le Conseil communal, sous réserve du préavis de la Commission des finances,
- 5/ de porter la somme de fr.115'000.- au débit de la réserve constituée par les taxes affectées au Service des eaux,
- 6/ de répartir l'amortissement du solde, soit fr.295'000.- sur 30 années en portant au budget de fonctionnement la somme de fr.9'835.- par année en l'imputant au Service des routes,
- 7/ de porter au budget de fonctionnement chaque année la somme de fr.2500.- au titre de frais d'exploitation et d'entretien.

M. Nickl

M. Hofer

E. Getaz

J.-P. Bussard

J.-M. Bettens  
(rapporteur)

Prangins, le 18 juin 1990